

## Addenda n° 1

**Propriétaire :** Marina Valleyfield

**Projet :** Agrandissement de la marina Valleyfield à Salaberry-de-Valleyfield

**N° de référence du MDDEP :** 3211-04-049

**N° dossier :** MVFS-003

**Date :** 8 juillet 2010

---

Veuillez accuser réception de cet addenda.

Cet addenda est constitué de 7 pages et de 3 annexes incluant un tableau, une figure et une lettre.

Cet addenda fait partie intégrante de l'étude d'impact sur l'environnement, rapport principal portant le même titre que cet addenda daté du 23 avril 2010 et le modifie pour tenir compte de la série de questions/commentaires émis par le MDDEP en date du 28 juin 2010 et dont voici la liste :

### 1. La faune ichthyenne

La section de l'étude d'impact concernant la faune ichthyenne doit être plus étoffée. Les données à jour du CDPNQ en annexe à cette lettre révèlent la présence à proximité du site de 2 espèces de poisson à statut précaire : l'esturgeon jaune et l'anguille d'Amérique. Il est possible que ces poissons fréquentent la marina. L'initiateur doit actualiser et documenter davantage la présence de ces espèces à statut précaire et indiquer en quoi les activités de la marina peuvent avoir un impact sur leur habitat.

De plus, tel que spécifié dans la directive, l'initiateur doit préciser quelles sont les espèces ichthyennes d'intérêt sportif présentes dans la zone d'étude et indiquer les impacts de la marina sur leur habitat.

### 2. Le myriophylle à épi

Le myriophylle à épi est une espèce exotique envahissante (EEE) qui peut remplacer rapidement les plantes indigènes submergées. Elle peut également nuire à certaines espèces de poissons et aux usages récréatifs des plans d'eau. À la page 20, il est indiqué que la marina doit procéder à des activités de faucardage en période estivale afin de contrer l'envahissement du myriophylle à épi et ainsi assurer le passage sécuritaire des bateaux à l'intérieur de la marina. L'initiateur doit documenter davantage ces opérations. Des informations supplémentaires sont nécessaires afin de détailler les méthodes utilisées pour procéder au faucardage. De plus, l'initiateur doit indiquer si des précautions sont prises pour limiter la propagation du myriophylle à épi, car le risque que des fragments de cette plante soient propagés lors des travaux de faucardage est élevé. Cette propagation constitue un risque pour les secteurs non touchés de

la marina de Valleyfield et aussi pour le lac Saint-François et le fleuve Saint-Laurent. Si aucune mesure de précaution n'est présentement en place, l'initiateur devra en implanter.

Le MDDEP recommande d'inspecter et nettoyer le faucard avant son utilisation afin de s'assurer qu'elle ne transporte pas d'animaux, de boue ou de fragments de plantes qui pourraient introduire des EEE dans ou hors de la marina. Elle doit également être nettoyée après son utilisation. Une confirmation écrite de l'initiateur à cet effet doit être fournie dans l'étude d'impact.

### 3. Points de précision

**3.1** L'île d'Aloigny est citée à plusieurs reprises à l'intérieur de l'étude d'impact. L'initiateur doit localiser celle-ci sur la carte de la région incluse dans l'étude d'impact (figure 1).

**3.2** Au point 3.2.4, une erreur s'est glissée dans l'interprétation du tableau 1, le dépassement du critère CEP pour le chrome est enregistré pour l'échantillon #4 et non pour l'échantillon #5 tel qu'indiqué dans le texte de l'étude d'impact. Cette erreur est répétée au point 5.2.1.1. Cette erreur doit être corrigée.

**3.3** L'initiateur doit préciser, au point 3.3, les dates des visites de terrain ayant servi à caractériser le milieu biologique.

**3.4** Au point 3.3.2, de même qu'à quelques autres reprises dans l'étude d'impact, la référence concernant le CDPNQ doit être citée.

**3.5** Au point 4.1, le nombre de quais secondaires doit être spécifié pour les 3 quais et non seulement pour un seul.

**3.6** Au point 4.2, l'explication concernant le remorquage du quai 12, à savoir les raisons pour lesquelles il est remorqué et comment il est maintenu en place dans le bassin de la marina doivent être données (voir l'explication en 7.1).

Il est à noter que le résumé de l'étude d'impact vous sera transmis dans les meilleurs délais de manière à ce que vous l'ayez en votre possession avant le début de la période d'information et de consultation publique prévue en date du 3 août 2010.

En espérant le tout à votre entière satisfaction, veuillez accepter, Monsieur, nos salutations les plus distinguées.

Chantal Bouchard, biol., M.Sc.

p. j. Annexe A : Tableau 7.1. Espèces de poisson présentes dans le lac Saint-François en 2010.

Annexe B : Lettre du MRNF - région Montérégie, datée du 21 mai 2010, faisant état des résultats d'une recherche dans la base de données du CDPNQ.

Annexe C : Figure 1 : Localisation du projet, juillet 2010

c. c. M. Richard St-Hilaire, Marina Valleyfield



## Question/commentaire 1 du MDDEP :

### 1. La faune ichtyenne

La section de l'étude d'impact concernant la faune ichtyenne doit être plus étoffée. Les données à jour du CDPNQ en annexe à cette lettre révèlent la présence à proximité du site de 2 espèces de poisson à statut précaire : l'esturgeon jaune et l'anguille d'Amérique. Il est possible que ces poissons fréquentent la marina. L'initiateur doit actualiser et documenter davantage la présence de ces espèces à statut précaire et indiquer en quoi les activités de la marina peuvent avoir un impact sur leur habitat.

De plus, tel que spécifié dans la directive, l'initiateur doit préciser quelles sont les espèces ichtyennes d'intérêt sportif présentes dans la zone d'étude et indiquer les impacts de la marina sur leur habitat.

### Réponse de l'initiateur:

*Tout d'abord, nous devrions lire à la dernière ligne du quatrième paragraphe de la section 3.3.2.5 espèces menacées, vulnérables ou susceptibles d'être ainsi désignées (page 28) :*

«...espèce vulnérable au niveau **provincial.**»

*Par ailleurs, les trois paragraphes suivants doivent être ajoutés (paragraphes 5 et 6) à cette section :*

«Des données plus récentes provenant de l'extrait de la base de données du CDPNQ (**Boivin, 2010**) mentionne la présence de 17 espèces de poisson dans le lac Saint-François dont l'anguille d'Amérique connue à proximité de la marina, mais également de l'esturgeon jaune, une espèce susceptible d'être désignée menacée ou vulnérable au Québec. L'anguille d'Amérique utilise au cours de son cycle de vie une vaste gamme d'habitats couvrant tous les degrés de salinité. Elle fraie dans la mer des Sargasses. Les larves (leptocéphales) sont dispersées de façon passive par les courants de surface du Gulf Stream sur les côtes occidentales de l'océan Atlantique. L'anguille jaune est le stade le plus fréquent en eaux douce. Les anguilles atteignant le stade argenté peuvent également être observées le long de leur parcours migratoire vers la mer des Sargasses. Cette espèce se nourrit successivement du stade larvaire au stade adulte : de détritiques, de larves d'insectes, puis de petits poissons, d'insectes, de crustacés tel l'écrevisse et d'escargots. Les anguilles cessent complètement de s'alimenter quand elles se préparent à leur migration de reproduction. En général, l'anguille jaune est active pendant la nuit. Le jour, elle s'enfouit dans des trous sur les fonds vaseux ou se cache dans d'autres abris. La température influe sur le niveau d'activité saisonnière et quand la température de l'eau descend au-dessous de 11 °C à l'automne, l'anguille devient nettement moins énergique. Durant la saison froide, elle hiverne dans le fond vaseux (MPO, 2010A et B; Le réseau des observateurs sous-marins, 2010). En tenant compte de cette information, l'habitat aquatique présent dans la marina peut correspondre en parti à celui de l'anguille d'Amérique, surtout dans les secteurs vaseux. Ainsi le potentiel de présence de cette espèce dans la marina est jugé faible. Toutefois, comme cette espèce est nocturne, il est improbable que les activités de plaisance (risque de blessure par les hélices de bateaux et autres) surtout diurnes, aient un impact significatif sur la population du lac Saint-François.

En ce qui concerne l'esturgeon jaune, cette espèce habite les grands cours d'eau et les lacs surtout dans les fosses profondes. On rencontre cette espèce à des profondeurs variant généralement entre 5 et 10 m, parfois plus. À l'occasion, on peut l'observer à des profondeurs moindres le long de son parcours migratoire ou en période de frai. Le frai a lieu au printemps à des profondeurs se situant entre 0,6 et 5 m dans des cours d'eau de fort courant aux fonds d'argile dure, de sable, de gravier et de blocs rocheux. L'esturgeon jaune se nourrit de divers organismes benthiques selon la saison, l'emplacement et le substrat, entre



autres de petits poissons benthiques, de larves d'insecte, de mollusques, d'écrevisses et, occasionnellement, d'œufs de poisson. Il peut également s'alimenter dans la colonne d'eau, où il trouve du zooplancton pélagique tel que les daphnies et, de temps en temps, des insectes en surface (MPO, 2010c). L'habitat aquatique présent dans la marina n'est favorable à aucun des stades de vie de cette espèce. Le potentiel de présence de cette espèce dans la marina est ainsi jugé nul. Aucun impact n'est anticipé sur cette espèce dans le cadre de ce projet.»

*Un paragraphe doit également être ajouté à la suite du premier paragraphe de la section 3.3.2.3 Lchtyofaune à la page 24. Le paragraphe à ajouter ce lit comme suit :*

« Une consultation de la base de données du CDPNQ plus récente (**Boivin, 2010**) mentionne la présence de 17 espèces de poisson dans le lac Saint-François, dont deux sont susceptibles d'être désignées menacées ou vulnérables au Québec (anguille d'Amérique et esturgeon jaune) (tableau 7.1). De ces espèces, six présentent un intérêt pour la pêche sportive, soit l'achigan à petite bouche, le doré jaune, le grand brochet, la perchaude, la truite arc-en-ciel et la truite brune. Trois de ces espèces sont mentionnées au tableau 6 comme présentes à l'intérieur du périmètre de la marina (achigan à petite bouche, grand brochet et la perchaude). En considérant l'information fournie au tableau 7.1, l'habitat aquatique présent dans la marina correspond à celui recherché par le grand brochet et la perchaude comme aire d'alimentation, mais aucunement à celui pour leur reproduction. Toutefois, à l'inverse, l'habitat présent dans la marina correspond à celui que recherche l'achigan à petite bouche pour sa reproduction, mais moins comme aire d'alimentation. Les activités de faucardage qui ont cours dans la marina peuvent contribuer à une légère augmentation de la mortalité de ces espèces, mais comme elles sont peu fréquentes, elle ne peuvent avoir d'impact significative sur les populations locales de ces espèces.»

*Le tableau 7.1 joint en annexe A doit ajouté à la suite au tableau 7 à la page 24.*

*Il faut également ajouter à la section 8 Références bibliographiques, pages 59 à 61, les références suivantes (la référence Boivin, 2010 est jointe en annexe B de cette addenda) :*

Boivin, V. 2010, *Information sur la faune et les habitats dans le cadre d'un projet d'agrandissement de la marina de Sallaberry-de-Valleyfield*. Lettre adressée à Mme Kateri Lescop-Sinclair du MRNF-région Montérégie en date du 21 mai 2010. 8 pp.

Le réseau des observateurs sous-marins, 2010. *Anguille d'Amérique*, fiche 183. Date de consultation : 2010-07-05. Date de dernière mise à jour : 2010-06-30. Site Internet : [http://www.rosm.ca/recherche\\_espece/fiche\\_espece.php?recordID=70&lan=fr](http://www.rosm.ca/recherche_espece/fiche_espece.php?recordID=70&lan=fr).

MPO – Pêches et Océans Canada, 2010A. *Anguille d'Amérique*. Date de consultation : 2010-07-05. Date de dernière mise à jour : 2009-10-29. Site Internet : <http://www.dfo-mpo.gc.ca/species-especes/species-especes/eel-anguille-fra.htm>.

MPO – Pêches et Océans Canada, 2010B. *Le monde sous-marin, l'anguille d'Amérique*. Date de consultation : 2010-07-05. Date de dernière mise à jour : 2010-01-28. <http://www.dfo-mpo.gc.ca/Science/publications/ww-mms/articles/eel-anguille-fra.htm>.

MPO – Pêches et Océans Canada, 2010c. *L'esturgeon jaune*. Date de consultation : 2010-07-05. Date de dernière mise à jour : 2008-09-11. Site Internet : <http://www.dfo-mpo.gc.ca/species-especes/species-especes/sturgeon2-esturgeon-fra.htm>.

**Question/commentaire 2 du MDDEP :**

**2. Le myriophylle à épi**

Le myriophylle à épi est une espèce exotique envahissante (EEE) qui peut remplacer rapidement les plantes indigènes submergées. Elle peut également nuire à certaines espèces de poissons et aux usages récréatifs des plans d'eau. À la page 20, il est indiqué que la marina doit procéder à des activités de faucardage en période estivale afin de contrer l'envahissement du myriophylle à épi et ainsi assurer le passage sécuritaire des bateaux à l'intérieur de la marina. L'initiateur doit documenter davantage ces opérations. Des informations supplémentaires sont nécessaires afin de détailler les méthodes utilisées pour procéder au faucardage. De plus, l'initiateur doit indiquer si des précautions sont prises pour limiter la propagation du myriophylle à épi, car le risque que des fragments de cette plante soient propagés lors des travaux de faucardage est élevé. Cette propagation constitue un risque pour les secteurs non touchés de la marina de Valleyfield et aussi pour le lac Saint-François et le fleuve Saint-Laurent. Si aucune mesure de précaution n'est présentement en place, l'initiateur devra en implanter.

Le MDDEP recommande d'inspecter et nettoyer le faucard avant son utilisation afin de s'assurer qu'elle ne transporte pas d'animaux, de boue ou de fragments de plantes qui pourraient introduire des EEE dans ou hors de la marina. Elle doit également être nettoyée après son utilisation. Une confirmation écrite de l'initiateur à cet effet doit être fournie dans l'étude d'impact.

**Réponse de l'initiateur:**

*Un paragraphe doit être ajouté à la suite du paragraphe de la page 20, section 3.3.1.2 Portrait des principales communautés végétales. Ce paragraphe se lit comme suit :*

« En octobre 2007, Marina Valleyfield a fait l'acquisition d'une faucardeuse. Toujours soucieuse de l'environnement, Marina Valleyfield procède au faucardage en ne déplaçant jamais le fond marin. Lorsque coupé, le myriophylle à épi est transporté dans l'embarcation par un convoyeur en maille de chaîne et les débris sont entreposés dans la faucardeuse durant l'opération pour être ensuite déchargés sur le sol à une vingtaine de pieds de la rive. Les plants sont ramassés par les ouvriers de la ville de Valleyfield et envoyés dans le site d'enfouissement de la ville. L'eau dans la barge est filtrée et pompée avec une pompe à essence de 1 pouce de diamètre. La faucardeuse est nettoyée après chaque utilisation. »

**Question/commentaire 3 du MDDEP :**

**3. Points de précision**

**3.1** L'île d'Aloigny est citée à plusieurs reprises à l'intérieur de l'étude d'impact. L'initiateur doit localiser celle-ci sur la carte de la région incluse dans l'étude d'impact (figure 1).

**Réponse de l'initiateur:**

*La figure 1 (page 5 de l'étude d'impact) doit être remplacée par la figure 1 modifiée joint en annexe C de cet addenda.*

**3.2** Au point 3.2.4, une erreur s'est glissée dans l'interprétation du tableau 1, le dépassement du critère CEP pour le chrome est enregistré pour l'échantillon #4 et non pour l'échantillon #5 tel qu'indiqué dans le texte de l'étude d'impact. Cette erreur est répétée au point 5.2.1.1. Cette erreur doit être corrigée.

**Réponse de l'initiateur:**

*Nous devons lire à la section 3.2.4 Sédimentologie, au troisième paragraphe de la page 14, ligne no 5 :*

«...le chrome (échantillon #4) et le zinc (échantillon #1) qui l'excèdent légèrement sans toutefois dépasser la...»

*Nous devons lire au premier paragraphe de la section 5.2.1.1 Impacts sur le milieu naturel, à la page 47, ligne no 4 :*

«...inférieur aux seuils de la concentration d'effets probables (CEP), sauf pour le chrome (échantillon #4) et le zinc...»

**3.3** L'initiateur doit préciser, au point 3.3, les dates des visites de terrain ayant servi à caractériser le milieu biologique.

**Réponse de l'initiateur:**

*Nous devons lire au premier paragraphe de la section 3.3 Milieu biologique, à la page 18, ligne no 4 :*

«...avifaune) à l'intérieur des limites du site de la marina. Les visites de terrain (**effectuées en date des 5 octobre et 5 novembre 2010**), la consultation des données existantes...»

**3.4** Au point 3.3.2, de même qu'à quelques autres reprises dans l'étude d'impact, la référence concernant le CDPNQ doit être citée.

**Réponse de l'initiateur:**

*Nous devons lire au premier paragraphe de la section 3.3.2 Faune terrestre, semi-aquatique et aquatique, à la page 22, ligne no 3 :*

«...données disponibles au CDPNQ (**Boivin, 2010**), du bilan régional Valleyfield-Beauharnois – Zones d'intervention prioritaire 3 et 4...»

*Voir également la section 3.3.2.5 Espèces menacées, vulnérables ou susceptibles d'être ainsi désignées (réponse à la question/commentaire 1 mentionnée précédemment).*

**3.5** Au point 4.1, le nombre de quais secondaires doit être spécifié pour les 3 quais et non seulement pour un seul.

**Réponse de l'initiateur:**

*Nous devons remplacer le troisième paragraphe de la section 4.1 Localisation et caractéristiques techniques, à la page 39 par ce nouveau paragraphe :*

«La configuration des quais 10, 11 et 12 de même que la localisation des blocs de béton nécessaires à leur ancrage sont indiquées à la figure 6. L'axe principal du quai 10 mesure environ 40 m de longueur et nécessite 25 blocs de béton. **Ce quai accueille 10 quais secondaires d'une longueur variant entre 9,8 et 14 m.** Pour le quai 11, l'axe principal longeant la rive mesure environ 50 m de longueur et cinq quais secondaires mesurant entre 12 et 24 m de longueur y prennent appuis. L'ancrage **de ce** quai nécessite 21 blocs de béton. Pour sa part, le quai 12 mesure environ 68 m de longueur et nécessite 23 blocs de béton **pour son ancrage. Cinq quais secondaires d'une longueur de 9,8 m y sont fixés.**»

**3.6** Au point 4.2, l'explication concernant le remorquage du quai 12, à savoir les raisons pour lesquelles il est remorqué et comment il est maintenu en place dans le bassin de la marina doivent être données (voir l'explication en 7.1).

**Réponse de l'initiateur:**

*Nous devons ajouter le paragraphe suivant devant le premier paragraphe de la section 4.2 Calendrier des travaux, à la page 39 :*

«Lors de la phase d'opération et d'entretien, la marina doit procéder au début et à la fin de chaque saison estivale à la mise en place et au retrait du quai flottant no 12 afin d'éviter qu'il ne soit endommagé par les vagues et les glaces durant la période hivernale. Pour ce faire, le quai est détaché de ses points d'ancrage et remorqué à l'intérieur du bassin pour être attaché aux autres quais flottants (voir les photos 2 et 10 de l'annexe A).»





## **Annexe A**



Tableau 7.1. Espèces de poisson présentes dans le lac Saint-François en 2010

Nom français	Nom latin	Période de reproduction	Habitat	Frayères
<u>Achigan à petite bouche*</u>	<i>Micropterus dolomieu</i>	1er mai - 1er août	Endroits rocaillieux et sablonneux, lacs et rivières peu profondes, abris des hauts-fonds, talus et billots submergés	Fond de sable, gravier ou pierre, 2-20 pieds d'eau, lacs et rivières, endroits protégés par des billots, roches ou végétation dense
<b>Anguille d'Amérique**</b>	<i>Anguilla rostrata</i>	15 juin - 5 septembre	Lacs, rivières et eaux saumâtres	Mer des sargasses
Barbotte brune	<i>Ameiurus nebulosus</i>	15 mai - 1er juillet	Près du fond, eaux peu profondes des lacs, baies et étangs, vase ou fond de sable	Rives des lacs, baies, embouchures des ruisseaux, fond de sable, vase, abris, végétation aquatique
Carpe	<i>Cyprinus carpio</i>	1er juin - 15 juillet	Variés, rivières aux eaux stagnantes, courant lent, lacs, étangs aux eaux claires ou troubles à fonds vaseux, argileux et végétation dense	Eaux tranquilles, herbeuses, peu profondes
Chevalier blanc	<i>Moxostoma anisurum</i>	1er mai - 15 juin	Plus abondant en rivière qu'en lac. Cours d'eau lent, fosses profondes	Cours d'eau rapides, turbides, 1-3 pieds d'eau, fond de gravier
Crapet de roche	<i>Ambloplites rupestris</i>	1er juin-15 juillet	Zones rocheuses et peu profondes des lacs, et secteurs d'eau chaude et tranquille des cours d'eau à végétation dense	Marécages et hauts-fonds de gravier
Crapet-soleil	<i>Lepomis gibbosus</i>	15 mai - 15 juillet	Petits lacs, zones herbeuses et peu profondes des lacs plus grands et cours d'eau à faible courant	Eaux peu profondes d'étangs, lacs ou cours d'eau à courant faible, moins de 30 cm, végétation submergée, fond de gravier, sable, vase
Doré jaune	<i>Stizostedion vitreum</i>	1er avril - 1er juin	Eaux peu profondes des lacs et des grandes rivières (bassins au pied des rapides et zones de courant modéré)	Fond propre et graveleux, eaux courantes, peu profondes, bien oxygénées
<b>Esturgeon jaune**</b>	<i>Acipenser fulvescens</i>	1er mai - 1er juillet	Grandes rivières et lacs, incursions occasionnelles en eaux saumâtres	Rivières, profondeurs de 2-15 pieds, courant rapide, au pied de chutes, lacs, eaux peu profondes
Gaspareau	<i>Alosa pseudoharengus</i>	1er mai - 15 juillet	Atlantique nord	Lac et rivière en eau calme
<u>Grand brochet*</u>	<i>Esox lucius</i>	1er avril - 1er juin	Eaux peu profondes à végétation dense des rivières lentes, baies chaudes et herbeuses des lacs et réservoirs, parfois en profondeur	Rives inondées à végétation dense des rivières, baies des lacs, marécages
Marigane noire	<i>Pomoxis nigromaculatus</i>	1er juin - 1er août	Eaux tranquilles et chaudes, claires, des lacs de toutes dimensions et rivières à faible courant, zone de végétation dense	Fond de sable ou gravier, moins d'un mètre de profondeur
Meunier noir	<i>Catostomus commersoni</i>	1er avril - 1er juin	Petits ruisseaux, rivières, étangs et lacs, fond rocheux, vaseux ou sans végétation	Petits cours d'eau graveleux à courant modéré, rives des lacs, eaux peu profondes tranquilles
<u>Perchaude*</u>	<i>Perca flavescens</i>	1er avril - 1er juin	Endroits dégagés des grands lacs, étangs, rivières à faible courant, eaux claires parsemées de végétation aquatique, eaux saumâtres (occasionnel)	Eaux peu profondes, plaines inondables, pourvues de végétation, racines, branches submergées
Saumon coho	<i>Oncorhynchus kisutch</i>			
Truite arc-en-ciel	<i>Oncorhynchus mykiss</i>	15 octobre - 15 mai	Endroits peu profonds des rivières à courant modéré à fond de gravier, lacs de profondeur moyenne à grande	Cours d'eau rapides à fond de gravier fin
Truite brune	<i>Salmo trutta</i>	15 octobre - 15 mai	Sections de courant faible et bassins tranquilles des cours d'eau, aussi en eaux vives	Eaux peu profondes à la tête des cours d'eau, fond de gravier

Source : Boivin, 2010. \* Espèces d'intérêt pour la pêche sportive présentes dans la marina \*\* Espèce susceptible d'être désignée menacée ou vulnérable au Québec.



## **Annexe B**



Le 21 mai 2010

Kateri Lescop-Sinclair,  
M.Sc.,  
Direction des affaires régionales  
Ministère des Ressources naturelles et de la Faune

Laval-Lanaudière-Laurentides,  
Estrie-Montréal-Montérégie  
545, boul. Crémazie Est, 8e étage  
Montréal (Québec) H2M 2V1

N/Réf.: 4561

Numéro de dossier : 000 9003 03 00

**Objet : Information sur la faune et les habitats dans le cadre d'un projet d'agrandissement de la marina de Salaberry-de-Valleyfield.**

---

En réponse à votre demande d'information reçue le 20 mai 2010 et concernant le sujet en rubrique, voici une description des banques de données consultées et des informations qui nous y avons extraites touchant votre secteur d'étude. Veuillez joindre cette lettre-ci et les pièces jointes à toute demande de certificat d'autorisation, d'autorisation ou de permis.

• Centre de données sur le patrimoine naturel du Québec (CDPNQ)

Le CDPNQ collige, analyse et diffuse l'information disponible sur les éléments prioritaires de la biodiversité. Pour les espèces fauniques, le traitement est assuré par le ministère des Ressources naturelles et de la Faune (MRNF), alors que pour les espèces floristiques, la responsabilité incombe au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP).

Depuis 1988, les données provenant de différentes sources (spécimens d'herbiers et de musées, littérature scientifique, inventaires récents, etc.) sont intégrées graduellement au système de gestion de données. Les informations consignées reflètent l'état des connaissances. Certaines portions du territoire sont méconnues et une partie des données existantes n'est pas encore intégrée au système, présente des lacunes quant à la précision géographique ou encore, a besoin d'être actualisée ou davantage documentée. Ainsi, la banque de données ne fait pas de distinction entre les portions de territoires reconnues comme étant dépourvues de telles espèces et celles non inventoriées. Pour ces raisons, l'avis du CDPNQ concernant la présence, l'absence ou l'état des espèces en situation précaire d'un territoire particulier n'est jamais définitif et ne doit pas être considéré comme un substitut aux inventaires de terrain requis dans le cadre des évaluations environnementales.

Selon la potentialité du territoire concerné, il peut s'avérer opportun de réaliser un inventaire de terrain, soit pour vérifier la localisation exacte ou la persistance des espèces rapportées, ou encore pour vérifier si des espèces potentielles non signalées jusqu'à maintenant sont présentes dans la zone à l'étude. En effet, l'information sur la localisation d'une mention est souvent imprécise mais indique que ces espèces

peuvent être présentes dans la zone à l'étude si elle compte des habitats propices. Pour mieux connaître quelles espèces pourraient habiter les types d'habitats du territoire à l'étude, on peut consulter les fiches descriptives des 18 espèces de la faune vertébrée susceptibles d'être désignées menacées ou vulnérables au Québec (voir le site Internet <http://www3.mrnf.gouv.qc.ca/faune/especes/menacees/liste.asp>). Dans l'éventualité d'une étude sur le terrain, nous apprécierions obtenir les données brutes recueillies afin de bonifier notre système d'information.

Après la consultation de la banque de données du centre, nous vous avisons de l'absence, sur le territoire de votre projet ou à l'intérieur d'un périmètre d'influence de ce dernier, de mentions d'espèces animales menacées ou vulnérables ou susceptibles d'être ainsi désignées ou d'intérêt pour le CDPNQ.

Pour en savoir davantage sur le CDPNQ, veuillez consulter le site web [www.cdpnq.gouv.qc.ca](http://www.cdpnq.gouv.qc.ca).

Pour en savoir davantage sur les espèces d'oiseau en situation précaire qui figurent sur la sortie informatisée jointe ou s'ils présentent un potentiel de présence dans le territoire de votre projet, vous êtes invités à entrer en contact avec l'Association québécoise des groupes d'ornithologues du Québec (AQGO) (4545, Pierre-de-Coubertin, C.P. 1000, Succ. M, Montréal, Québec, H1V 3R2 site internet: <http://www.aqgo.qc.ca>). L'AQGO est responsable d'un programme de suivi des sites de reproduction des oiseaux menacés du Québec depuis 1993. Les renseignements colligés sont saisis dans la banque de données sur les oiseaux menacés du Québec (BDOMQ). Les demandes d'information doivent être adressées à monsieur Pierre Fradette, biologiste responsable de la BDOMQ (SOSPOP) au (418) 721-5051 ([tournepierre@cgocable.ca](mailto:tournepierre@cgocable.ca)) (sans frais: 1-877-ENPÉRIl ou 1-877-367-3745).

Aussi, dans le cas d'espèces d'amphibien ou de reptile, vous pouvez obtenir les données de l'Atlas des amphibiens et des reptiles du Québec pour une somme raisonnable. Veuillez communiquer avec M. Sébastien Rouleau, coordonnateur de la recherche et de la conservation à la Société d'histoire naturelle de la vallée du Saint-Laurent au (514) 457-9449, poste 106 (télécopieur : 457-0769 ; courriel : [rouleau.sebastien@ecomuseum.ca](mailto:rouleau.sebastien@ecomuseum.ca), 21 125 chemin Sainte-Marie, Sainte-Anne-de-Bellevue, Québec H9X 3Y7).

Enfin, nous vous rappelons que c'est le MDDEP qui collige les mentions d'espèces végétales rares dans le CDPNQ. Pour la région Montérégie, vous pouvez contacter Robert Rubénovitch (450 928-7607, [monteregie@mddep.gouv.qc.ca](mailto:monteregie@mddep.gouv.qc.ca)) et pour les régions de Montréal et de Laval, c'est monsieur Marc Chagnon (514 873-3636 #221, [marc.chagnon@mddep.gouv.qc.ca](mailto:marc.chagnon@mddep.gouv.qc.ca)) qui saura vous répondre.

- Habitats fauniques cartographiés

La consultation des plans légaux des habitats fauniques (héronnière, aire de confinement du cerf de Virginie, habitat du rat musqué) révèle qu'il n'y a aucun habitat faunique cartographié dans votre secteur d'intérêt. Les habitats fauniques cartographiés sont protégés sur les terres et l'eau de tenure publique (y compris celles du gouvernement du Québec), soit là où le règlement de protection des habitats fauniques s'applique. Toute activité susceptible de modifier un habitat faunique protégé requiert une autorisation en vertu de l'article 128.7 de la Loi sur la Conservation et la Mise en Valeur de la Faune. Compte-tenu que dans nos régions administratives, une très large proportion du milieu terrestre est de tenure privée et que le territoire privé ne fait pas nécessairement l'objet d'inventaires fauniques systématiques, une évaluation environnementale devrait comporter des observations et des relevés sur le terrain.

Notez que l'habitat du poisson n'est cartographié car sa définition légale fait en sorte qu'il est protégé partout où il pourrait y avoir du poisson. Donc, son absence sur une carte ne signifie pas qu'une autorisation du MRNF et du MPO ne sont pas nécessaires si on réalise une activité dans l'habitat du poisson. Veuillez lire attentivement les rubriques ci-bas sur l'habitat du poisson.

- Faune ichtyenne présente



Un rapport contenant la liste des espèces de poissons capturés dans les pêches expérimentales dans ce secteur, leur statut en vertu de la Loi sur les espèces menacées et vulnérables, ainsi que les dates de protection de leurs activités de reproduction, intitulé « Liste d'espèces de poisson ... » est joint à cette lettre, ainsi qu'une carte localisant les pêches intitulée « carte faunique ». Notez que nos inventaires ne sont pas systématiques dans l'espace et dans le temps. Il est alors important de compléter les données avec des études sur le terrain, au besoin.

- Lieu de reproduction des poissons

La consultation de nos cartes d'inventaire révèle aucune observation de lieu de reproduction du poisson (frayères, aires d'alevinage, etc...) dans votre secteur d'intérêt. Notez toutefois que notre territoire ne fait pas l'objet d'inventaires fauniques systématiques. C'est pourquoi des observations et des relevés sur le terrain sont recommandés pour bien documenter une évaluation environnementale.

L'absence de lieux de reproduction du poisson ne signifie pas qu'une autorisation du MRNF ou du MPO n'est pas nécessaire pour réaliser l'activité. SVP, lire attentivement les rubriques ci-bas sur l'habitat du poisson.

- Habitat du poisson - Règlement du Québec

Notez que l'habitat du poisson est protégé par le règlement sur les habitats fauniques (du Québec) partout où il pourrait y avoir du poisson, sous la cote de récurrence des hautes eaux de 2 ans. Cette définition légale fait en sorte que l'habitat du poisson n'est pas cartographié sur un plan légal des habitats fauniques tel que le sont les autres types d'habitats fauniques protégés. Il est important de savoir qu'UNE AUTORISATION DU MRNF en vertu de l'article 128.7 de la Loi sur la Conservation et la Mise en Valeur de la Faune EST NÉCESSAIRE avant de réaliser toute activité, telle installer un émissaire, stabiliser la rive ou réparer un muret, dans l'habitat du poisson, s'il est situé dans des eaux de tenure publique. Le formulaire de demande d'autorisation se trouve à la page Internet suivante : Demande d'autorisation pour une activité dans un habitat faunique : (<http://www.fapaq.gouv.qc.ca/fr/faune/habitats/formulaires/index.htm>). Des instructions plus détaillées sur comment présenter une demande d'autorisation selon le type d'activité sont disponibles en adressant un message électronique à [fay.cotton@mrnf.gouv.qc.ca](mailto:fay.cotton@mrnf.gouv.qc.ca).

- Habitat du poisson - Règlement fédéral

Il est important de noter que tout habitat du poisson, de tenure privée et publique, est aussi protégé en vertu de l'article 35 de la Loi sur les pêches du Canada. Si on prévoit faire des travaux qui sont susceptibles de créer une détérioration, une perturbation ou une destruction de l'habitat du poisson, on doit acheminer une demande d'autorisation à Pêches et Océans Canada et ce avant de réaliser les travaux. À défaut d'obtenir une telle autorisation, on peut être passible de poursuites judiciaires.

Pour présenter une demande d'autorisation à Pêches et Océans Canada, les informations nécessaires se trouvent dans le Guide à l'intention des promoteurs sur les exigences en matière d'information de l'examen en vertu des dispositions sur la protection de l'habitat du poisson de la Loi sur les pêches. On peut consulter ce document à partir du site Web suivant : [http://www.dfo-mpo.gc.ca/oceans-habitat/habitat/water-eau/requirements-exigences/index\\_f.asp](http://www.dfo-mpo.gc.ca/oceans-habitat/habitat/water-eau/requirements-exigences/index_f.asp)

Un formulaire (Demande d'examen en vertu des dispositions sur la protection de l'habitat du poisson de la Loi sur les pêches) accompagne le guide. Il est suggéré de le remplir et à le joindre à la proposition de projet ([http://www.dfo-mpo.gc.ca/oceans-habitat/habitat/water-eau/requirements-exigences/formulaire\\_f.asp](http://www.dfo-mpo.gc.ca/oceans-habitat/habitat/water-eau/requirements-exigences/formulaire_f.asp)).

Pour la région du Québec, on peut acheminer la demande à l'adresse suivante :

Pêches et Océans Canada,  
Direction de la gestion de l'habitat du poisson,  
850 route de la Mer, C.P. 1000, Mont-Joli, Québec,  
G5H 3Z4  
Télécopieur : 418-775-0658;  
Courrier électronique : [Habitat-qc@dfo-mpo.gc.ca](mailto:Habitat-qc@dfo-mpo.gc.ca)

Pour des informations générales concernant les dispositions sur la protection de l'habitat du poisson de la Loi sur les pêches, veuillez communiquer avec un biologiste de le bureau de Montréal, au (514) 289-9232 ou au (514) 289-0910.

J'espère que ces renseignements répondent entièrement à vos besoins. Veuillez agréer l'expression de mes sentiments les meilleurs.



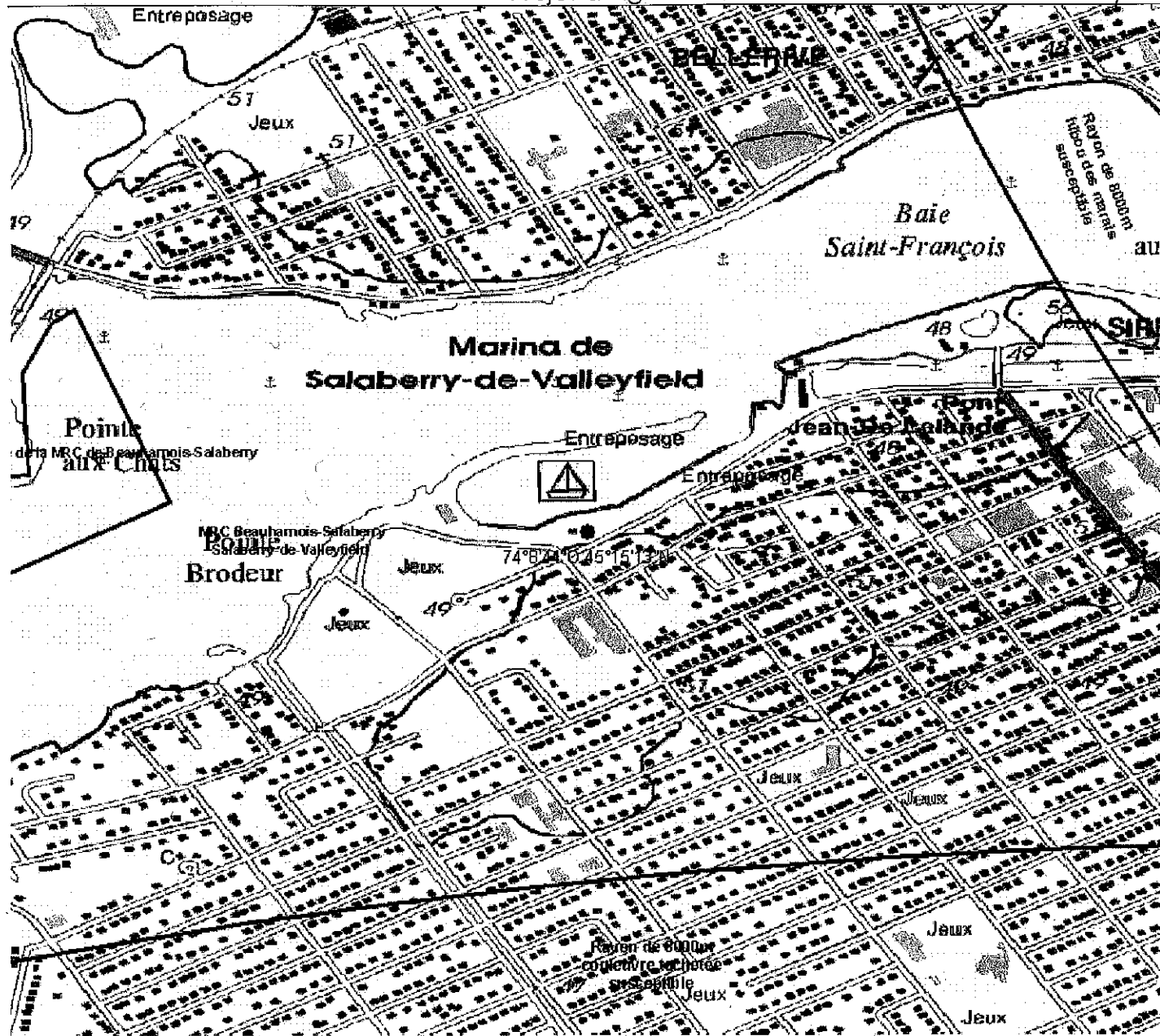
Virginie Boivin

Technicienne de la faune

/vb

# DOSSIER 4561

Projet d'agrandissement de la marina de Salaberry-de-Valleyfield.

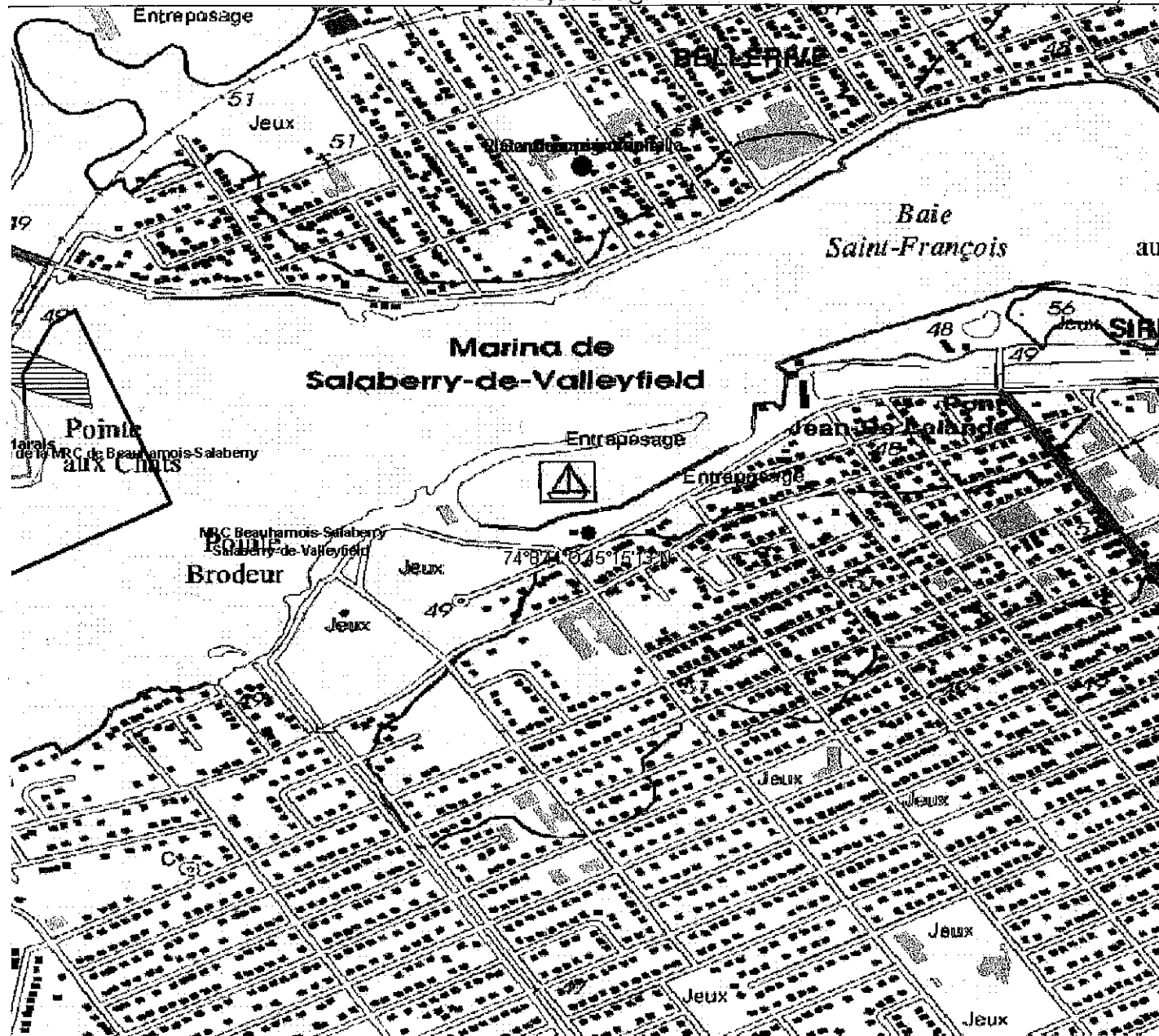


- ✓ CDPNQ Mention d'espèce faunique rare: Point
  - Seconde : 150m de rayon
  - Minute : 1,5km de rayon
  - Globale >8km de rayon
  - Universelle : > 8km de rayon
- ✓ CDPNQ Mention d'espèce faunique rare: Rayon de précision
  - Seconde : 150m
  - Minute : 1,5 km
  - Globale : < 8 km
  - Universelle : > 8km
- ✓ CDPNQ Mention d'espèce faunique rare: Zone
  - Précision de la zone
  - ▨ Seconde : 150 m
  - ▨ Minute : 1,5 km
  - ▨ Globale : < 8 km
- ✓ Habitat : Aire concentration oiseaux aquatiques (ACOA)
  - 02-xx-xxxx
  - ▨ Protégé
  - ▨ Non-protégé
  - Exclusion
- ✓ Habitat du rat musqué
  - 11-xx-xxxx
  - ▨ Protégé
  - ▨ Non-Protégé
  - Exclusion
- ✓ Habitat : Héronnière
  - 03-xx-xxxx
  - ▨ Aire de nidification
  - ▨ bande de protection 0-200 m
  - ▨ bande de protection 200-500 m
- ✓ Habitat: Ravage de cerf
  - L
  - P
  - X
- ✓ Habitat: Colonie d'oiseaux sur île
  - ▨
- ✓ Pêche expérimentale (Feuille de pêche)
  - ±
- ✓ Endroit de reproduction du poisson
  - Vitesse de courant
  - ▨ lent

Carte produite par Virginie Boivin le 2010/05/21. Données du Ministère des Ressources Naturelles et de la Faune du Québec.

# DOSSIER 4561

Projet d'agrandissement de la marina de Salaberry-de-Valleyfield.

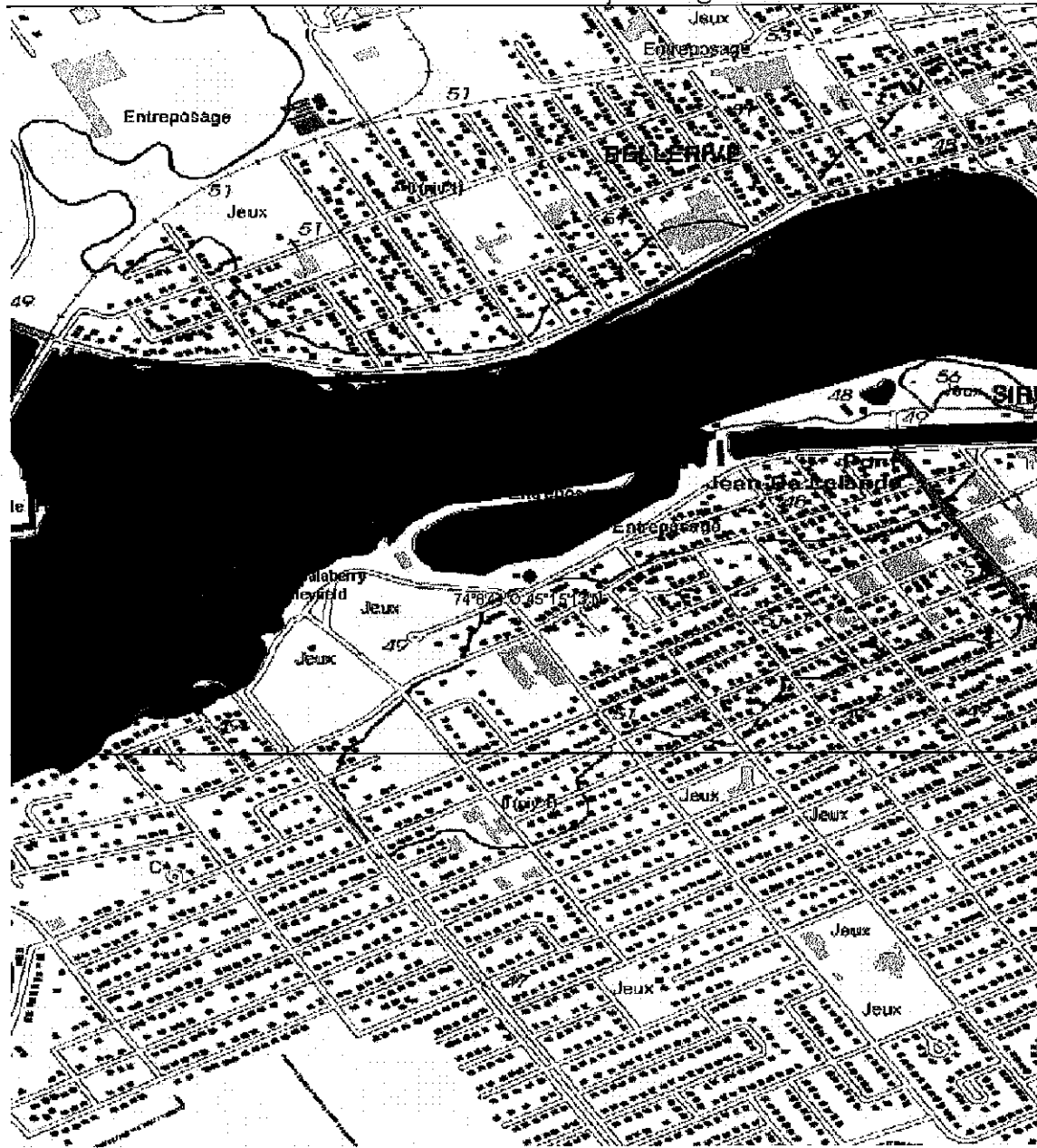


- Atlas des milieux humides de la Montérégie
  - CLASSE
    - Eau peu profonde
    - Marels
    - Marécage
    - Tourbière bog
    - Tourbière boisée
    - Tourbière fen
    - Potentiel
- CDPNQ Mention d'espèce floristique rare: Point
  - Précision du point
    - Seconde : 150m de rayon
    - Minute : 1,5km de rayon
    - Globale >8km de rayon
    - Universelle : > 8km de rayon
- CDPNQ Mention d'espèce floristique rare: Zone
  - Précision de la zone
    - Seconde : 150 m
    - Minute : 1,5 km
    - Globale : < 8 km
- Territoire de gestion de la Faune (seulement au lac Saint-Pierre)
  - Aire faunique communautaire
  - Entente particulière avec les autochtones
  - Petit lac aménagé
  - Pourvoirie à droits exclusifs
  - Réserve faunique
  - Territoire exclusif de chasse
  - Zone d'exploitation contrôlée
- Écosystèmes Forestiers Exceptionnels (Ne pas diffuser)
  -
- Territoire de protection de la faune migratrice
  - Refuge d'oiseaux migrateurs
  - Réserve nationale de faune
- Territoires de conservation et protection
  - Type
    - Parc marin
    - Parc national du Canada
    - Parc national du Québec
    - Refuge faunique
    - Réserve écologique

Carte produite par Virginie Boivin le 2010/05/21. Données du Ministère des Ressources Naturelles et de la Faune du Québec.

# DOSSIER 4561

## Projet d'agrandissement de la marina de Salaberry-de-Valleyfield.



- Bassin niv 3
- Bassin niv 2
- Bassin niv 1
- Habitat du poisson à espèces d'eau chaude - Période des travaux en eau: 1 août au 20 déc.
- Barrage
- Barrage de castor
- Barrage hydroélectrique
- Buse
- Canal
- Chute
- Cours d'eau
- Cours d'eau intermittent
- Écueil
- Rapide
- Ligne virtuelle de plan d'eau
- Habitat du poisson - plans d'eau à espèces d'eau chaude - Période des travaux du 1 août au 20 déc.
- Barrage
- Barrage hydroélectrique
- Canal
- Cours d'eau
- Écluse
- Île
- Lec
- Mare
- Réservoir hydroélectrique
- Habitat du poisson à espèces d'eau froide - Période des travaux en eau : 15 mai au 15 sept.
- Barrage
- Barrage de castor
- Barrage hydroélectrique
- Buse
- Canal
- Chute
- Cours d'eau
- Cours d'eau intermittent
- Écueil
- Rapide
- Ligne virtuelle de plan d'eau
- Habitat du poisson - plans d'eau à espèces d'eau froide
- Barrage
- Barrage hydroélectrique
- Canal
- Cours d'eau
- Écluse
- Île

Ministère des  
Ressources naturelles  
et de la Faune

Québec



## DOSSIER 4561

### Projet d'agrandissement de la marina de Salaberry-de-Valleyfield.

*Liste des espèces de poisson capturées à un endroit*

Poisson	GENRE	ESPECE	Période de protection des activités de reproduction		Statut
			DÉBUT	FIN	
<b>Plan d'eau: LAC ST-FRANCOIS</b>					
<b>Endroit: VALLEYFIELD</b>					
a chigan à petite bouche	Micropterus	dolomieu	1 mai	1 août	
anguille d'Amérique	Anguilla	rostrata	15 juin	5 septembre	susceptible
barbotte brune	Ameiurus	nebulosus	15 mai	1 juillet	
carpe	Cyprinus	carpio	1 juin	15 juillet	
chevalier blanc	Moxostoma	anisurum	1 mai	15 juin	
crapet de roche	Ambloplites	rupestris	1 juin	15 juillet	
crapet soleil	Lepomis	gibbosus	15 mai	15 juillet	
doré jaune	Stizostedion	vitreum	1 avril	1 juin	
esturgeon jaune	Acipenser	fulvescens	1 mai	1 juillet	susceptible
gaspereau	Alosa	pseudoharengus			
grand brochet	Esox	lucius	1 avril	1 juin	
maigane noire	Pomoxis	nigromaculatus	1 juin	1 août	
meunier noir	Catostomus	commersoni	1 avril	1 juin	
perchaude	Perca	flavescens	1 avril	1 juin	
saumon coho	Oncorhynchus	kisutch			
truite arc-en-ciel	Oncorhynchus	mykiss	15 octobre	15 mai	
truite brune	Salmo	trutta	15 octobre	15 mai	

*MINISTÈRE DES RESSOURCES NATURELLES ET DE LA FAUNE DU QUÉBEC, 2007. Banque de données du MRNF des résultats de pêches expérimentales effectuées au Québec - "Feuille de pêche", données de 1928 à aujourd'hui. Direction de l'aménagement de la faune de Montréal, Montérégie et Estrie. 188 000 enregistrements*

## **Annexe C**







Coordonnées médianes :  
 45° 15' 13" N  
 74° 08' 44" W



Légende  
 □ Limite de propriété



Agrandissement de la marina Valleyfield  
 à Salaberry-de-Valleyfield  
 Étude d'impact sur l'environnement

Localisation du projet

Préparé par : P. Bigras, géogr., M.Sc.	Échelle : 1 : 20 000	Dossier : MVFS-003	Date : Juillet 2010
Réalisé par : Daniel Bossé, géographe	Approuvé par : P. Bigras, géogr., M.Sc.	Fichier : MVFS-003-F01.WOR	Figure : 1

Note : Localisation approximative des lots  
 Source : Carte topographique : 31G08-200-0102